

Motion de conseil des maîtres

Nom de l'école élémentaire

ville :.....

Après l'expérience de la passation des évaluations en CP et en CE1 en début d'année, après avoir pris connaissance du contenu des items des tests prévus pour les CP en janvier, le conseil des maîtres considère qu'ils ne sont pas une aide aux apprentissages des élèves et à la conception de l'enseignement : items inadaptés aussi bien dans leur contenu que dans leur organisation, limitation du temps qui génère du stress, explications et aides non autorisées... et analyse de ces évaluations par un logiciel ministériel.

Ces éléments entrent en contradiction avec nos pratiques professionnelles et les apprentissages réels des élèves.

Le conseil des maîtres s'oppose à la passation des évaluations telles qu'elles sont prévues.

Les évaluations doivent rester au service des élèves et des enseignants. Elles ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une publication qui mettrait les écoles en concurrence.

Fait à

le

A ENVOYER A :

- M. le Directeur académique : ce.ia53@ac-nantes.fr
- IEN
- Sud éducation 53: sud.education53@orange.fr